



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERAL

Document de séance No. 14
11 June 2001

Original: FRANÇAIS, ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des problèmes douaniers

intéressant les transports

(Quatre-vingt dix-huitième session, 19-22 juin 2001,
point 5 (b) (ii) de l'ordre du jour)

**CONVENTION DOUANIÈRE RELATIVE AU TRANSPORT INTERNATIONAL
DE MARCHANDISES SOUS LE COUVERT DE CARNETS TIR**

(CONVENTION TIR DE 1975)

Révision de la Convention

Préparation de la Phase III du processus de révision TIR

Argumentation du nombre de bureaux de douane de départ et de destination

Transmis par l'Union internationale des transports routiers (IRU)

1. L'IRU a d'une part interrogé ses associations émettrices de carnets TIR et d'autre part effectué un sondage sur un échantillon de carnets TIR utilisés. Il s'avère que 10% du nombre de carnets TIR émis annuellement sont utilisés pour les transports TIR comprenant plus que 2 bureaux de douane de départ et de destination. Les justifications d'augmenter le nombre total des bureaux de douane de départ et de destination sont, en outre, les suivantes :

- l'augmentation des distances parcourues lors d'un transport TIR en raison de l'élargissement de la zone géographique de l'application de la Convention TIR ;
- les aspects écologiques, financiers et sociaux dans la profession du transport routier de marchandises qui requièrent que le véhicule soit chargé autant que légalement possible ;
- l'augmentation du nombre de bureaux de douane intérieurs autorisés pour le système TIR ;
- le confort des expéditeurs et des destinataires exigeant que les marchandises soient transportées au plus près de leurs adresses où ils ont des comptes financiers ;
- l'autorisation de plusieurs bureaux de départ et de destination lors d'un transport TIR est sans doute un atout important du régime TIR comparé avec le régime T ;

2. Les résultats montrent que :

- 50% des autorités douanières ayant répondu ont demandé une augmentation du nombre total de bureaux de douane de départ et de destination au 6 – 7 bureaux en total ;
- 60% des associations émettrices ayant répondu ont demandé une augmentation du nombre total de bureaux de douane de départ et de destination au 6-7 bureaux en total ;
- les transporteurs ont demandé à 40% des associations émettrices que le nombre total de bureaux de douane de départ et de destination soit augmenté à 6 – 7 bureaux en total.

3. Pour ces raisons l'IRU demande au WP.30 et au Comité de gestion de rechercher les meilleurs moyens légaux, pratiques possibles, pour augmenter le nombre de bureaux de douane de départ et de destination par carnet TIR. L'IRU est prête à y contribuer activement.
